



## NEGOCIATION SUR LES SALAIRES EN COURS

### Retour aux augmentations générales de salaires !

### Paiement de la semaine de travail supplémentaire !

## Les salariés aspirent avec raison à l'unité.

Rappelons-nous comment l'an dernier nous nous sommes retrouvés divisés sur la question des salaires. Rappelons les faits : nous étions en intersyndicale à l'initiative de la CGT qui avait invité tous les syndicats et nous avons, lors de cette réunion intersyndicale, abouti à une revendication :

- **1,7 % d'augmentations générales avec un minimum de 600 €.**

La CFDT a brisé cette intersyndicale en lançant une pétition seule, sans nous prévenir pour cette prétendue revendication de 1,7 % mais en réalité composée pour 1 % en augmentations individuelles. En négociation, la CFDT avait donné son accord pour en finir avec toute augmentation générale en échange d'un contrat social ...

Et cette année, les premières propositions de la Direction, lors de la première séance de négociation, sont les mêmes que l'an passé : **0% pour les augmentations générales** et la même enveloppe dérisoire pour les augmentations individuelles : 1% ...

A ce propos, disons un mot sur la question des augmentations individuelles et sur celle du contrat social :

### Les augmentations individuelles

Les augmentations individuelles ne devraient pas faire l'objet de négociations collectives. Elles ne sont pas contrôlables ni par les syndicats qui négocient, ni par les comités d'entreprises qui sont une représentation collective des salariés. L'individualisation permet l'arbitraire et favorise les divisions. Les augmentations individuelles sont à la main de l'employeur et seules les augmentations générales sont négociables. Pour défendre le pouvoir d'achat des salaires, qui a baissé depuis des années, il n'y a que les augmentations générales.

## **FO réclame le retour aux augmentations générales.**

### Le « contrat social »

Le « contrat social » c'est essentiellement l'accord sur le temps de travail signé par la CFDT, la CFE-GCG et l'UNSA qui nous impose une semaine de travail supplémentaire sans aucune compensation salariale, ce qui revient à une baisse de notre taux horaire et donc de notre salaire de 2,5 %.

## **FO réclame le paiement de la semaine de travail supplémentaire.**

L'an dernier, nous avons subi la fin des augmentations générales, cette année nous subissons la baisse de notre salaire de 2,5 % ! Où va-t-on si l'on continue dans cette direction ?

FO revendique le paiement de cette semaine de travail supplémentaire par une augmentation générale de 2,5 % et, s'agissant du pouvoir d'achat, FO revendique le retour aux augmentations générales de salaire et ce, même si nous fixons le rattrapage nécessaire à 5 % avec un minimum de 1500 €.

Nous serions d'accord, comme l'an dernier, pour un accord intersyndical sur une revendication plus basse mais à la condition qu'il porte sur des augmentations générales.

### Faut-il s'en tenir à une revendication « raisonnable » ?

Qu'est ce qui est raisonnable ? Si c'est ce que l'employeur est prêt à accorder alors autant tout laisser tomber de suite puisque son objectif avoué est de baisser la masse salariale années après années ...

**Ce qui est raisonnable, c'est ce qui permet l'unité des salariés et des syndicats. Ce n'est possible que sur des revendications collectives qui ne divisent pas les salariés.**

### Au fait les salaires des dirigeants, sont-ils raisonnables ?

Il était question de doubler, voire de tripler le salaire de Mario Greco pour le retenir. Un de nos délégués FO a calculé que cela représentait justement l'économie réalisée sur notre dos par une semaine de travail supplémentaire non compensée ...

Puisque Mario Greco est parti, ne devrait-on pas nous rembourser ?

### Source : Expert du CCE


*En 2016, Generali va bénéficier de 22,5 millions d'euros d'allègements de charges fiscales et sociales soient 15,7 millions d'euros de plus que l'an passé et de l'ordre de 54-55 millions d'euros pour les années à venir pour atteindre 70,7 millions d'euros en 2020, et ce, grâce aux "cadeaux généreux" du gouvernement (suite à la mise en œuvre du pacte de responsabilité et autres dispositifs ...).*

### FO propose :

Que les syndicats qui sont favorables au retour des augmentations générales et refusent l'augmentation du temps de travail sans compensation salariale se réunissent pour définir des revendications communes et des modalités d'action commune.

**Notre syndicat FO est ouvert, sans aucun préalable, à des revendications communes sur les augmentations générales.**

**Mardi 2 février à 14h30 se tient la dernière réunion de NAO (négociation sur les salaires).** Si, comme c'est prévisible la Direction n'apporte pas satisfaction, si comme les années précédentes au lieu de négociations il n'y a qu'une mascarade, **nous devons réagir pour soutenir nos revendications dans l'unité.**

 <p><b>FO</b> <b>FEC</b> Employés &amp; Cadres Section Fédérale Assurances</p>	<b>Demande d'adhésion à <i>Force Ouvrière</i></b>	
	Nom, Prénom : .....	.....
	Adresse : .....	.....
	Téléphone : .....	Email : .....
<i>(A transmettre à notre fédération ou à remettre à un délégué <b>Force Ouvrière</b> de Generali)</i>		
<b>FEC Force Ouvrière</b> ✉ 54 rue d'Hauteville - 75010 Paris ☎ 01 48 01 91 91		

### Contactez FO à Generali : Facile ! (Réponse assurée à toutes vos questions)



Sur le web et par mail : Comme beaucoup de salariés l'ont déjà fait, vous pouvez nous laisser un message en toute confidentialité, à l'adresse mail [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr) ou sur le site [www.fogenerali.fr](http://www.fogenerali.fr)

Pour nous joindre par mail : [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)  
Et toujours nos sites : <http://fogenerali.fr> et <http://foassurances.fr>